



## **SOURCING – MAÎTRISE D'ŒUVRE**

### **RENOVATION ENERGETIQUE DU PALAIS DE JUSTICE DE BETHUNE**

Le présent questionnaire s'inscrit dans une démarche d'études et d'échanges préalables (« sourçage » ou « sourcing ») telle que prévue par l'article R.2111-1 du Code de la commande publique, initiée auprès des opérateurs économiques dans le cadre d'une opération de rénovation énergétique au Palais de Justice de Béthune.

En soumettant ce questionnaire à différents prestataires opérant sur ce domaine d'activité, le Département Immobilier de la Délégation Interrégionale Grand Nord du Secrétariat Général cherche à :

- Identifier des opérateurs susceptibles de répondre à ses besoins ;
- Confronter ses attentes à l'état de l'art du marché, afin de mieux définir et dimensionner ses besoins ;
- D'identifier et de disposer d'éléments précis et concrets sur l'offre sur le marché fournisseur.

La présente information ne constitue ni une consultation, ni un appel d'offres, ni un quelconque engagement de l'Acheteur à lancer une opération immédiate. Réciproquement, les réponses à cette information ne constitueront pas des engagements contractuels ou précontractuels de la part des intéressés.

#### **Modalité de sourçage :**

- Les réponses seront transmises via LA PLACE sous format WORD via le fichier fourni en pièce jointe. Les réponses sont attendues pour le 22/05/2026 à 12h.

#### **Contexte :**

Le Palais de justice de Béthune, situé 161 Place Lamartine, est constitué de deux bâtiments répartis de la manière suivante :

- Le 1<sup>er</sup> bâtiment, construit en 1930, qui est inscrit au titre des monuments historiques ;
- Le 2<sup>e</sup> bâtiment, construit en 1996.

Dans le cadre de la politique bâtiminaire et environnementale de l'Etat, il a été décidé d'entreprendre des travaux d'amélioration des performances énergétique du Palais de justice de Béthune. Les travaux envisagés devront répondre aux objectifs du « Dispositif éco-énergie tertiaire (DEET) » du 23 juillet 2019.